

COMMUNE DE BAYONNE
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 JUILLET 2022
DELIBERATION N° DE-2022-127

L'an deux mil vingt-deux, le 21 juillet, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

Présents :

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE, Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON, Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, Mme BISAUTA, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, Mme LAPLACE, M. DAUBISSE, Mme MOTHES, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, M. BOUTONNET-LOUSTAU, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, M. ETCHETO (à partir de 18h57), Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE (jusqu'à 22h30 et à partir de 23h00), M. BERGÉ.

Absents représentés par pouvoir :

M. AGUERRE à Mme BISAUTA, Mme BRAU-BOIRIE à Mme LOUPIEN-SUARES, M. ALLEMAN à Mme LAUQUÉ, Mme DELOBEL à M. MILLET-BARBÉ, Mme DUPREUILH à Mme LIOUSSE, M. ETCHETO à Mme BROCARD (jusqu'à 18h57), M. ABADIE à Mme HERRERA LANDA (de 22h30 à 23h00)

Absent(s) :

Mme BENSOUSSAN

Secrétaire :

M. BOUTONNET-LOUSTAU

Entendu le rapport de M. LAIGUILLON,

OBJET : FINANCES – Demandes d'exonérations exceptionnelles de redevances de mise à disposition d'équipements municipaux.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir se prononcer sur les demandes d'exonération exceptionnelle de redevance suivantes :

MAISON DES ASSOCIATIONS ET ARENES

Consulat du Portugal

Le Consulat du Portugal a repris ses permanences consulaires mensuelles, à Bayonne, depuis mars 2022. Il occupera un bureau de la Maison des associations jusqu'en décembre prochain. Il souhaite être exonéré du montant de la redevance de mise à disposition du bureau qui s'élève à 576 €.

Compte tenu de la qualité du demandeur et de la nature du service rendu, il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit consulat.

Confrérie du jambon de Bayonne

La Confrérie du jambon de Bayonne s'est réunie, à la fois pour fêter ses soixante ans d'existence mais aussi pour introniser ses nouveaux membres, du 15 au 17 avril 2022, à la Maison des associations.

La confrérie évoque des difficultés financières au sortir de la crise sanitaire et souhaite être exonérée du montant de la redevance pour l'occupation de l'espace Arnaud-Saez, dont le coût s'élève à 1 970 €.

Compte tenu de la qualité du demandeur et de la nature de l'événement, il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite confrérie.

Aviron bayonnais rugby pro

L'Aviron bayonnais rugby pro a été mis à l'honneur lors de la cérémonie des Oscars du Midi Olympique qui s'est déroulée le 3 mai 2022, à la Maison des associations. Au cours de la soirée, deux joueurs de l'Aviron ont été récompensés pour leurs performances.

Le club sollicite l'exonération exceptionnelle du coût d'occupation de l'espace Arnaud-Saez, dont le montant s'élève à 1 280,50 €.

Compte tenu de la nature de l'évènement et des retombées pour Bayonne, il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance au dit club.

Par ailleurs, fort du titre de champion de France de ProD2 et de la remontée en Top 14 pour la prochaine saison, l'ABRP a demandé à la Ville de pouvoir organiser la soirée de présentation de l'équipe 2022-2023 aux Arènes Marcel Dangou, le 18 juillet 2022 (500 €).

Compte-tenu de l'objet de la demande, il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance pour l'occupation des arènes ce soir-là.

Centre local d'information et de coordination gérontologie – CLIC de Bayonne

Le CLIC de Bayonne, dans le cadre de ses actions de prévention, a proposé, les 9 et 10 juin 2022, un forum « À l'aise dans ma retraite » destiné aux seniors. Cette année, le forum était décliné sous le thème « Manger, bouger, rire, faites-vous plaisir ». Il a proposé un temps d'information ainsi que des ateliers participatifs.

Le CLIC souhaite être exonéré de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud-Saez ainsi que de trois salles de réunion de la Maison des associations, dont le montant s'élève à 1 710,50 €.

Compte tenu de l'objet de ce forum, il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit centre d'information.

Association Orai Bat

L'association Orai Bat a organisé son spectacle de fin d'année, le 26 juin 2022, à la Maison des associations. Elle sollicite l'exonération de la redevance pour l'occupation de l'espace Arnaud Saez dont le montant s'élève à 750 €.

Compte tenu de la nature de l'évènement et de l'engagement de l'association dans l'animation de la Ville, il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Association Croix-Rouge française - Délégation locale de Bayonne

L'antenne locale de la Croix-Rouge française, établissement spécialisé dans le domaine de l'organisation humanitaire mondiale, a organisé un festival solidaire gratuit « Chante et danse pour l'Ukraine », le 3 juillet 2022, à la Maison des associations.

La Croix-Rouge sollicite l'exonération de la redevance de mise à disposition de l'espace Arnaud Saez dont le montant s'élève à 558 €.

Compte tenu de la nature de l'évènement et de la qualité du demandeur, il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

SALLE L'ALBIZIA

Association Olagarroa

L'association Olagarroa de sport et loisirs adaptés, pour personnes en situation de handicap mental, a organisé, le 7 mai 2022, une soirée pour ses jeunes membres. Il s'agissait de leur permettre de sortir en soirée comme les jeunes de leur âge.

Elle souhaite être exonérée du coût d'occupation de la salle L'Albizia dont le montant s'élève à 320 €.

Compte tenu de la nature de cette initiative, il est demandé au Conseil municipal d'accorder cette exonération exceptionnelle de redevance à ladite l'association.

Centre local d'information et de coordination gérontologique – CLIC de Bayonne

Le CLIC de Bayonne a organisé 5 sessions de sensibilisation et d'information sur les problématiques liées au sommeil et aux techniques pour l'améliorer. Ces séances se sont déroulées à la salle L'Albizia, du 17 mai au 21 juin 2022. Afin d'apporter le meilleur soutien au CCAS dans ce projet, le CLIC souhaite être exonéré du montant de la redevance de mise à disposition de la salle qui s'élève à 164 €.

Compte tenu de l'objet et du public de ces séances, il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit centre d'information.

PISCINE LAUGA

1er Régiment d'Infanterie de Marine de Bayonne (1er RPIMa)

Le 1er RPIMa de Bayonne a organisé des entraînements de natation, les 17 janvier, 28 février et 2 et 30 mai 2022. Il souhaite être exonéré des coûts d'occupation de la piscine Lauga qui s'élèvent chacun à 105 €, soit 420 € au total.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de ces redevances audit régiment.

Académie de Bordeaux

L'Académie de Bordeaux a occupé la piscine Lauga le 11 avril 2022, à l'occasion d'examens de natation. Elle souhaite être exonérée du coût d'occupation du bassin qui s'élève à 420€.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à cette institution éducative.

CENTRE AQUATIQUE DES HAUTS-DE-BAYONNE

Comité départemental de la Fédération française de natation

Le Comité départemental de la Fédération française de natation a organisé la compétition interclubs Avenir et demi-fond, le 9 janvier 2022, au Complexe aquatique des Hauts-de-Bayonne. Ils ont également organisé la soirée de l'Ecole de natation française, le 12 février, ainsi que la Journée qualificative pour les jeunes, le 20 mars 2022.

Il souhaite être exonéré des coûts d'occupation du complexe aquatique qui s'élèvent respectivement à 1 125 €, 675 € et 2 200 €, pour un montant total de 4 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de ces redevances audit comité.

Aviron bayonnais – section natation

La section natation de l'Aviron bayonnais a organisé le 30^e meeting Roger Noblet, les 30 avril et 1^{er} mai 2022, au Complexe aquatique des Hauts-de-Bayonne.

L'association souhaite être exonérée du coût d'occupation du bassin qui s'élève à 6 000 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance à ladite association.

Comité départemental handisport

Le Comité départemental handisport a occupé le complexe aquatique dans le cadre du Circuit national des clubs, le 18 juin 2022. Il souhaite être exonéré du coût d'occupation du complexe aquatique qui s'élève à 1 800 €.

Il est proposé au Conseil municipal d'accorder l'exonération exceptionnelle de redevance audit comité.

Ont signé au registre les membres présents.

Adopté à l'unanimité



Jean-René ETCHEGARAY
Maire de Bayonne

Par délégation du Maire
David Tollis
Directeur général des services